

Accueil de loisirs des MAROTS

PROJET PÉDAGOGIQUE
**EXPRESSION
VISUELLE**



Du 20 au 31 octobre 2025

Structure d'accueil
extrascolaire
Accueil de Loisirs
des Marots



➤ Introduction

- Projet Educatif de Territoire.....P 2
- La Convention Territoriale Globale
- Projet Educatif extrascolaire.....P 3
- Projet Pédagogique

➤ Présentation du quartier des Marots

- Caractéristiques du territoire.....P 4
- La structure extrascolaire.....P 5
- Caractéristiques du public.....P 6

➤ Objectif et évaluation

- Projet des vacances = Objectifs /plan d'action.....P 8
- L'évaluation du projet.....P 9

➤ Organisation de l'accueil

- Modalités d'accueil / Horaires/ TarifsP 10-11
- Communication.....P 12
- Sécurité.....P 13

➤ Équipe de l'accueil

- Directeur extrascolaire.....P 14
- animateurP 15
- Planning/AnnexesP 16-21

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km², elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. (Chiffres INSEE 2021)

Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

● Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEdT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.

À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.

Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEdT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

● La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

● Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes ») ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

✓ Objectifs éducatifs (extrait du Projet Éducatif) :

- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en encourageant l'expression et la confrontation d'idées, et en rendant les enfants acteurs de leur quotidien et des animations.
- Encourager les réussites : en veillant à la cohérence et à la complémentarité entre les différents temps de l'enfant, tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
- Promouvoir le bien-être et la santé : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives, en respectant les rythmes biologiques de l'enfant et en participant à l'éveil au goût.
- Participer à la construction citoyenne : en proposant des actions permettant de s'approprier la cité, en développant l'esprit d'initiative et l'esprit critique, et en ouvrant des espaces de discussion et de débat.
- Valoriser le respect : dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, et dans l'appréhension des différences et des diversités.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

● Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

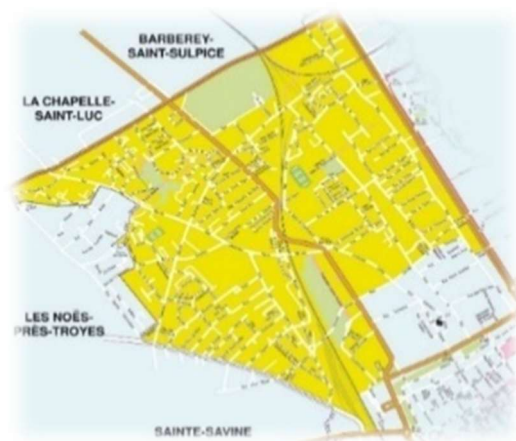
Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.

Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants, proposé à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.

Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

Présentation du quartier des Marots

● Caractéristiques du territoire

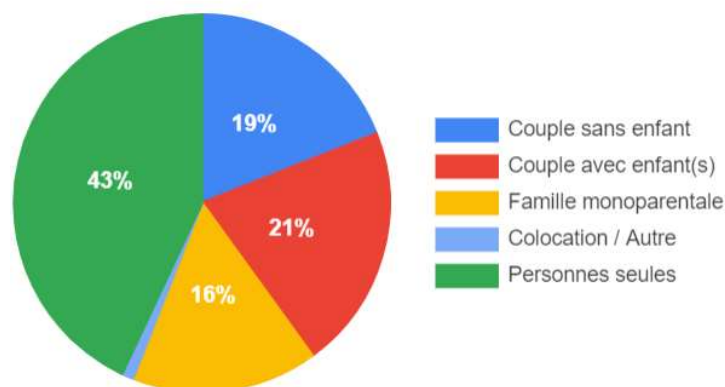


Le quartier des Marots avec un paysage urbain et à l'ambiance animée abrite 5250 habitants. Ils sont en majorité des couples et célibataires. Ils sont plutôt jeunes, locataires de leur logement (72%) et ont des très petits revenus (18700 euros par ménage) en dessous de la moyenne nationale. Il y a de nombreux HLM (49%).

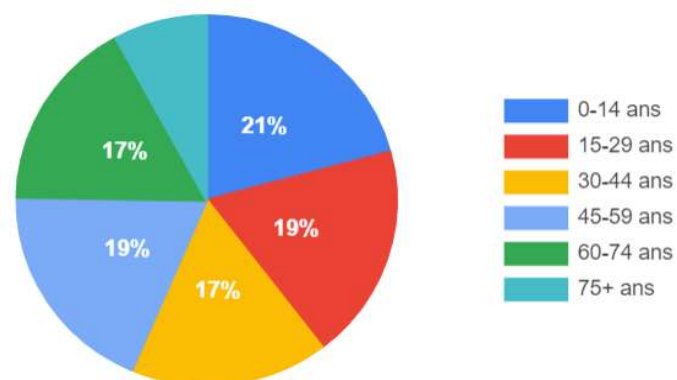
La part de la population au chômage (10.2%) dans le quartier de Marots est supérieure à la moyenne nationale.

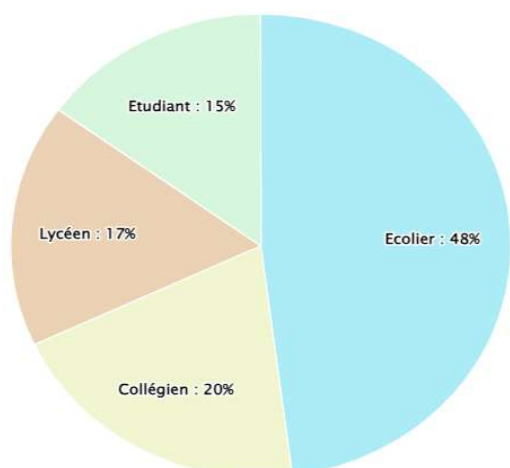
Le quartier dispose de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de sport, de loisir, de culture, et de santé.

Composition des ménages

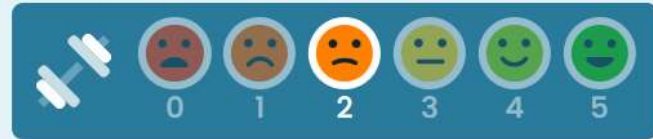


Tranche d'âge





Sport / Loisir



Sources : Institut national de la statistique et des études économiques (insee) selon Les dernières parutions officielles de 2023 portant sur 2020.

Infrastructures locales :



La Maison de quartier



Parc des Marots et ses jeux d'eau



Gymnase Charles Chevalier



Crèche des Marots

● La structure extrascolaire

L'ACCUEIL DE LOISIRS



Capacité de 64 places
Accueil **de 3 à 12 ans** toutes les vacances (sauf Noël), en journée complète avec ou sans repas



Accueil de Loisirs

des Marots

80 Bis, rue des Marots

06 04 52 12 51

Ma journée type à l'accueil de loisirs
QR code à scanner



● Caractéristiques du public

La grande majorité des enfants (3-12 ans) présents sur l'accueil des Marots est issue de ce même territoire.

L'accueil est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Marots en lien avec les écoles qu'il fréquente. Il est ouvert à tous les enfants Troyens et aux enfants provenant de communes voisines, qui représentent une minorité. La mixité entre fille et garçon est équilibrée. Nous sommes donc en mesure d'accueillir des enfants dont la propreté est acquise âgés de 3 à 12 ans, d'origines sociales et culturelles différentes.

Dans un souci d'égalité des chances dans l'évolution de chaque enfant, il nous tient à cœur de leur offrir la possibilité de s'épanouir dans les domaines **sportifs** et **culturels**.

L'équipe pédagogique a décidé de mener des projets permettant aux enfants de s'ouvrir à la culture et au savoir, d'avoir la possibilité de s'évader, de jouer, de s'initier à une multitude de sports, de découvrir le monde tel qu'il est et ce qu'il a à leur offrir.

Les accompagner dans leur construction personnelle et leur donner l'occasion de pratiquer des activités variées, afin de se réaliser, nous paraît indispensable.

Nous souhaitons mettre à profit leur temps libre passé dans notre structure d'accueil, il sera important pour nous de favoriser l'épanouissement de l'enfant et ainsi réduire les différences, de susciter l'envie de faire, et de l'amener à prendre conscience de ses capacités afin qu'il apprenne à s'en servir.

Nous prendrons en compte bien sûr les besoins des enfants par tranche d'âge.

- Les maternelles : socialisation, découverte de l'environnement, activité physique, mouvement perpétuel.
- Les primaires : favoriser la réflexion, le développement, permettre la motivation personnelle, la valorisation et d'affirmation de soi.

Rappel des caractéristiques du public 3/12 ans

	3-5 ANS	6-12 ANS
Physique	Découverte de son corps Besoin de se dépenser et de temps calmes Ne mesure pas sa force Développe sa dextérité A besoin d'un rythme de vie régulier Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté	Développement de la dextérité Augmentation de ses capacités et de sa concentration Importance d'une bonne qualité de sommeil et alimentaire Besoin de se dépenser Perte des dents de lait
Psychologique et intellectuel	Passe par la phase du complexe d'œdipe Positionnement de l'individu et du caractère : « Veut pas ! Non ! Temps d'attention et de concentration très court L'imaginaire est en plein développement Acquisition du langage Développement de la mémoire et de la curiosité Début du contrôle de soi A besoin de repères constants	Début de l'esprit de compétition et du mensonge Sensibles aux actions solidaires Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental : informations pures Raisonnement logique : âge du pourquoi Peur de l'échec Séparation du réel et de l'imaginaire Appréhender la gestion de son temps S'identifie à l'adulte Apprentissage de la lecture et de l'écriture
Affectif	Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable Importance du doudou : attache aux repères familiaux Besoin de sécurité, de tendresse Très influençable Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur Ont des sentiments purs envers les enfants et les adultes : sans arrières pensées	Sensible à la justice : doit être équitable Susceptible et sensible Identification à l'adulte Séparation du lien maternel : le père prend sa place L'adulte détient toutes les réponses A l'esprit de contradiction Besoin de réconfort et d'échanges avec les autres Il affirme sa personnalité et peut en devenir agressif Besoin de sécurité et d'affection : mais pas en public
Sociologique	Séparation de la cellule familiale Découvre de nouveaux environnements et repères Début de la vie en collectivité Début du langage Apprentissage de l'autonomie Aime à être responsabilisé et à aider les adultes Copie le comportement familial quand il est dans une collectivité	Devient de plus en plus indépendant, capable de se donner des règles et de les respecter Désir d'appartenance à un groupe du même sexe Besoin d'exprimer son individualité Aime les jeux collectifs, de coopération et de compétition.

PROJET d'Automne 2025

● Constat

L'accueil de loisirs accueille des enfants de 3 à 12 ans aux profils variés. On observe que si les enfants s'expriment facilement à l'oral ou par le jeu, l'expression artistique et visuelle est parfois négligée, soit par manque de confiance, soit par manque d'habitude ou d'outils adaptés. Les plus jeunes explorent spontanément le dessin, mais les plus grands s'en détournent progressivement.

Par ailleurs, la diversité des tranches d'âge rend parfois complexe la mise en place d'activités collectives où chacun trouve sa place et peut s'exprimer librement. Pourtant, l'expression visuelle (dessin, peinture, collage, land art, photo, BD, etc.) est un vecteur puissant d'expression personnelle, de communication, de valorisation de soi et de développement de la créativité.

● Valeur éducative retenue :

Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en encourageant l'expression et la confrontation d'idées, et en rendant les enfants acteurs de leur quotidien et animations.

● Objectifs pédagogiques

- Renforcer la confiance en soi à travers la création.
 - L'enfant sera capable de s'exprimer seul par des moyens visuels et artistiques/ et de produire une œuvre individuelle et/ou collective.
- Permettre aux enfants d'expérimenter différentes techniques artistiques
 - L'enfant sera capable de mettre en avant son imaginaire et sa créativité
- Apprendre à regarder, à observer, à s'inspirer du monde qui les entoure
- Permettre à l'enfant de coopérer avec des camarades d'âges différents au travers de projets communs (ex : fresque collective, exposition)
 - Encourager la communication non verbale entre enfants de tous âges.

Objectifs opérationnels

- Mettre en place au moins une activité d'expression visuelle par semaine.
- Organiser une exposition des œuvres réalisées en fin de période.
- Proposer des ateliers adaptés aux capacités de chaque tranche d'âge (3-5 ans / 6-9 ans / 10-12 ans).

● L'évaluation du projet

Elle est basée sur des éléments quantitatifs et qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs sont établis par l'équipe d'animation en tenant compte de différents chiffres :

- La fréquentation et son analyse ;
- La participation aux activités.

Les indicateurs qualitatifs font l'objet d'échanges entre les différents acteurs de la vie de la structure :

- Prendre l'avis des enfants au quotidien ;
- Les temps de réunion de l'équipe d'animation ;
- Les retours des familles

La prise en compte de ces données permet de dégager différents niveaux de réalisation :

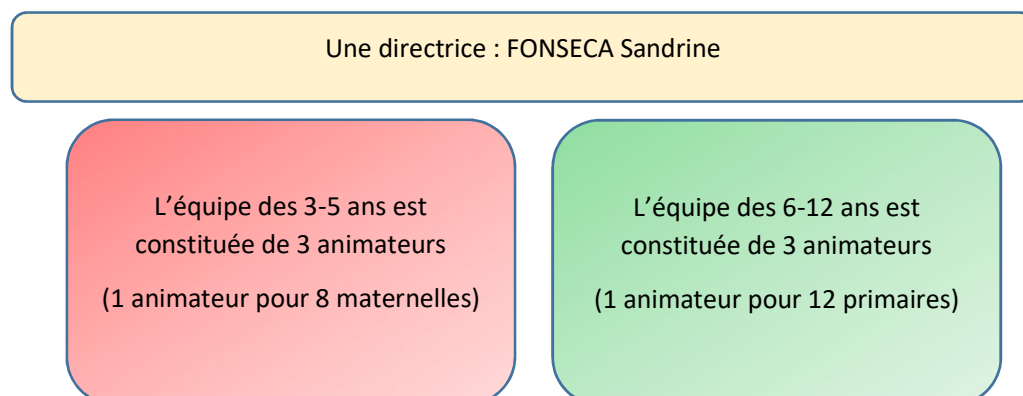
- Positif, à pérenniser = animations et organisations répondant pleinement à nos objectifs ;
- Satisfaisant, à faire évoluer = animations et organisations répondant partiellement à nos objectifs ;
- Négatif, à retravailler = animation et organisation ne répondant pas à nos objectifs. Pour les enfants, un tableau sera mis en place par l'équipe d'animation afin de pouvoir faire une évaluation des ressentis de la semaine. Le but étant d'analyser ce qu'ils ont retenus, assimilés et compris.

Nous dresserons un bilan des vacances à l'aide des observations réalisées par l'équipe d'animation et les retours des enfants selon les objectifs suivants :

Objectifs	Critères d'évaluation
Mettre en place au moins une activité d'expression visuelle par semaine	- Une activité minimum par semaine - Nombre total d'ateliers réalisés - Diversité des techniques artistiques - Participation régulière des enfants
Organiser une exposition des œuvres en fin de période	- Exposition réalisée à la fin du projet - Œuvres variées et représentatives des âges - Espace aménagé et valorisant - Participation des enfants à la mise en place - Présence des familles - Retours recueillis (oral)
Proposer des ateliers adaptés aux capacités de chaque tranche d'âge	- Activités différenciées selon l'âge - Difficulté et durée adaptées par tranche d'âge - Matériel adapté à chaque groupe - Niveau d'autonomie respecté - Engagement des enfants - Ajustements pédagogiques effectués si besoin

> Organisation de l'accueil de loisirs des Marots

Constitution de l'équipe des Marots :



● Modalités d'accueil / Horaires

L'organisation de mon enfant à « l'Accueil de Loisirs »

Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 12h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) et de **13h30 à 18h00** (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 18h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15 et possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

La restauration collective se trouve à l'école Charles CHEVALIER.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

Ville de Troyes - Tarifs 2025

applicables à compter pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)	
			Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas						
	Quotient familial					
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,60	6,10
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,70	7,30
501 €	à	700 €	7,90	8,60	8,00	8,75
701 €	à	900 €	10,30	11,30	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,60	17,05
1 101 €	et	plus	18,50	20,10	18,75	20,40
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas						
	Quotient familial					
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,15	4,60
301 €	à	500 €	4,95	5,40	5,05	5,50
501 €	à	700 €	5,90	6,40	6,00	6,50
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95
1 101 €	et	plus	12,10	13,20	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas						
	Quotient familial					
0 €	à	300 €	5,50	6,00	5,60	6,10
301 €	à	500 €	6,60	7,20	6,70	7,30
501 €	à	700 €	7,90	8,60	8,00	8,75
701 €	à	900 €	10,30	11,30	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €	15,40	16,80	15,60	17,05
1 101 €	et	plus	18,50	20,10	18,75	20,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas						
	Quotient familial					
0 €	à	300 €	4,10	4,50	4,15	4,60
301 €	à	500 €	4,95	5,40	5,05	5,50
501 €	à	700 €	5,90	6,40	6,00	6,50
701 €	à	900 €	7,70	8,40	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95
1 101 €	et	plus	12,10	13,20	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas						
	Quotient familial					
0 €	à	300 €	2,20	2,40	2,25	2,45
301 €	à	500 €	2,60	2,90	2,65	2,95
501 €	à	700 €	3,30	3,60	3,35	3,65
701 €	à	900 €	4,40	4,80	4,50	4,90
901 €	à	1 100 €	5,30	5,70	5,35	5,80
1 101 €	et	plus	6,60	7,20	6,70	7,30

● Communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil péri et extrascolaire dans sa dimension éducative.

La communication avec les familles

1. Un **site internet** : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un **portail famille** : [PORTAIL FAMILLE - accueil \(troyes.fr\)](http://PORTAIL FAMILLE - accueil (troyes.fr)) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en Accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs **réseaux sociaux** qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des Accueils de Loisirs Troyens.
4. Un **flyer** par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Les **programmes d'activités** péri et extrascolaires, et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des **temps de partage et d'échanges** réguliers sont proposés au sein des Accueils de Loisirs.
7. Un **questionnaire de satisfaction** permet de recenser les avis des familles.

Communication avec les enfants :

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. L'accueil étant un lieu de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

● Sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

1. Fiche sanitaire :



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. Médicaments/PAI :

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. Pharmacie et déplacement :

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. Départ raison de santé :

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. Accidents et déclarations d'accident :

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

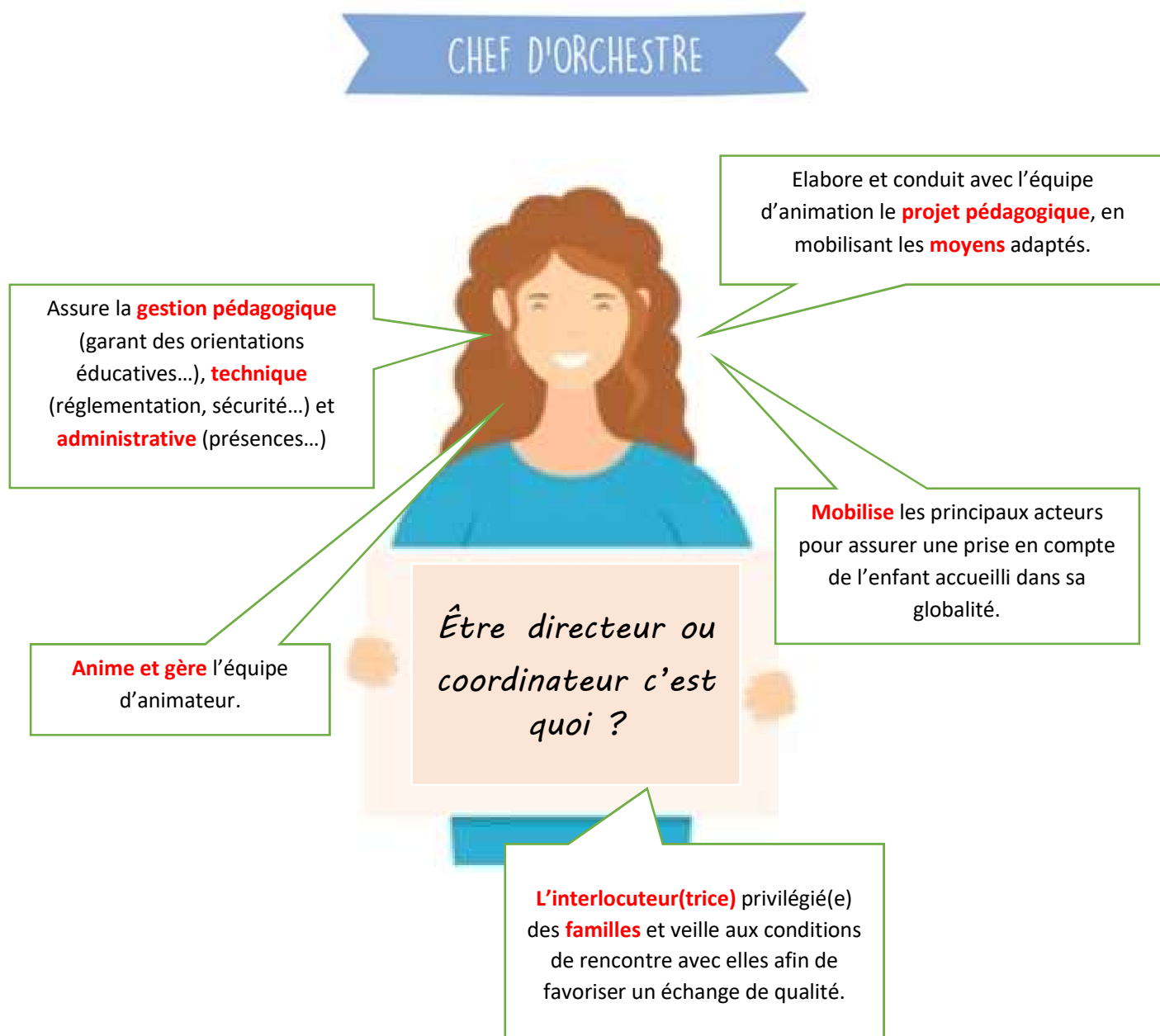
6. Consignes d'incendie et PPMS :

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

➤ l'Équipe de l'encadrement

● Directeur/trice

Le directeur de l'Accueil de Loisirs et le coordinateur Péri-scolaire travaillent ensemble par secteur afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.



Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, mettent en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veillent au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

● Animateur

Les normes d'encadrement / La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pendant les vacances

Les 5 fonctions de l'animateur :



L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique...

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif
- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.
- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.
- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.
- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.
- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour
La semaine du 20 au 24 octobre 2025

EXPRESSION VISUELLE

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

	Lundi 20	Mardi 21	Mercredi 22	Jeudi 23	Vendredi 24
3/5 ans	Danse de bienvenue Mélodies enchantées Jeu de connaissance : Qui est perdu ? 	 Représentation « cadre d'automne » Le jeu de la Moufle et expressions animales	La nature au service de l'art visuel = chasse aux éléments d'automne/sortie au parc des Marots « SORTIE PISCINE » 	Ma première illusion d'optique  Mon bonhomme nature Petits fantômes en mouvement	Jeu du « Miroir, au mon beau miroir »  Notre arc-en-ciel géant Fabrique ta momie ancienne
6/12 ans	Déco : Les parapluies de Cherbourg Le grand jeu des photographes Atelier créatif d'Halloween	SORTIE  Musée d'Art Moderne Le tournoi des champions Atelier théâtre et mimes	Jeu de piste « Reconnaître les ombres »  Atelier peinture automnale avec ton corps	SORTIE  Je raconte l'histoire en dessinant 	Composition Landart automnale avec ta propre récolte  Mets à l'épreuve tes réflexes

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants pour
La semaine du 27 au 31 octobre 2025

EXPRESSION VISUELLE

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)

	Lundi 27	Mardi 28	Mercredi 29	Jeudi 30	Vendredi 31
3/5 ans	Mon masque d'humeur  Parcours de motricité : le tunnel des personnages, la porte des émotions, la rivière des gestes...	Théâtre de marionnette  Le petit Picasso	Je regarde, j'écoute et je mime les rythmes ! Atelier écriture et mise en scène des grands et petits	SORTIE  Je raconte l'histoire en dessinant 	PERE FOURAS animera le « Grand jeu du FORT MAROTS » intergénérationnel : équilibre, sac magique, mémo visuel... 
6/12 ans	Jeux traditionnels d'expression Les masques expressifs Peindre avec des objets 	Olympiades : le relais des émotions, la fresque humaine, le mime relais, jeu de la machine... « SORTIE PISCINE » 	INVITATION AUX PARENTS DU CENTRE DE LOISIRS EXPOSITION DES ATELIERS DES ENFANTS A PARTIR DE 15h 	L'art du collage « mon monstre rigolo » Exercices de représentation : le miroir/la machine à mouvement/les tableaux vivants/les ombres/le dessin tournant	« SORTIE PISCINE » 

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

☐ TCM

☒ VT

☒ DGA

☒ DIRECTEURS

☒ CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

} du pôle
famille
et proximité

☐ A diffuser à l'ensemble des agents

☒ A afficher

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n°16 CP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaules, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

- En cas de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, **le conducteur doit être accompagné par un animateur** pour un trajet supérieur à 20 kilomètres ;
- **Un trajet ne pourra excéder 2 heures**, quel que soit le mode de transport ;
- **Chaque enfant doit porter un élément permettant l'identification de l'accueil de loisirs de provenance** (le nom de l'AL, l'adresse, le numéro de téléphone de la personne référente du groupe en direction) ;
- **Il est indispensable que les enfants soient comptés et identifiés** à chaque montée et descente de véhicule ;
- Dans le cadre de **l'utilisation des transports en commun**, vous serez particulièrement vigilant et attentif à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusterez en conséquence, la répartition de votre groupe :
 - ↳ il ne devra pas excéder **16 enfants pour les moins de 6 ans et 24 enfants pour les plus de 6 ans** et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge ;
 - ↳ **les enfants de moins de 6 ans seront encadrés par deux animateurs minimum** quel que soit l'effectif ;
 - ↳ un encadrement au-delà de celui imposé par le Code de l'Action Sociale et des Familles doit être envisagé :
 - **2 animateurs pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ;**
 - **2 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.**
 - ↳ un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).
- **Le transfert des enfants** entre les accueils de loisirs Louis-Dumont et Vassaulles (conformément à l'article 2 du règlement intérieur « mon accueil de loisirs ») **s'effectue uniquement sur l'un de ces deux AL** entre 9h15 et 9h35 et entre 16h55 et 17h15 ;
- Une **vérification des coordonnées** des personnes responsables de l'enfant (numéros de téléphone et adresses postales) doit être faite à chaque période de vacances
- **L'identification des personnes** qui viennent chercher un enfant doit être réalisée systématiquement (CNI ou équivalent) en adéquation avec les personnes mentionnées dans le dossier de l'enfant

Les directeurs d'accueils de loisirs veillent au respect de ces dispositions ; ils peuvent être sollicités par les animateurs aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront les moyens et l'ensemble des ressources mis à leur disposition par le service. Ils tiennent à la disposition de l'ensemble des agents des « fiches mémo » récapitulatives de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques.

Le Directeur Général des Services
Yves Minck

Copie pour information :

- ☐ Mesdames, Messieurs les adjoints - Conseil Municipal de Troyes
- ☐ Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Troyes

NOTE DE SERVICE

- ✉ DGA
- ✉ DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- ✉ CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

☒ à diffuser

☐ à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Yves Minck



Copie pour information :

☐ Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité